

Sleeve

GROUPE	4	6	HERBICIDES
--------	---	---	------------

BADGE II

Herbicide Liquide

Bromoxynil + MCPA
Concentré Émulsifiable

À pulvériser sur le blé (de printemps, d'hiver et le blé dur), l'orge, l'avoine, le lin (incluant des variétés à faible teneur en acide linoléique), le seigle (d'automne), le maïs (de grande culture, le maïs sucré), l'alpiste des canaries, les plantules et les plantes établies de graminées fourragères

Supprime les plantules de mauvaises herbes annuelles difficiles à détruire, dont la renouée persicaire, la renouée liseron et le sarrasin de Tartarie

AGRICOLE

DANGER {symbol} POISON

AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
ATTENTION – IRRITANT OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

No. D'HOMOLOGATION 30370 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate ... 225 g/L
MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 225 g e.a./L

(1 à 450) Litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

R3B 0X1

1-855-264-6262

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma
au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053
(24 heures sur 24)**

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER – POISON. AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ. SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des fertilisants, des plantes et des produits alimentaires. En cas de contact avec la peau ou les yeux, les rincer immédiatement. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été en contact avec le produit. Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés. Des lunettes de protection ou un écran facial doivent être portés lors de la manutention, du mélange et du chargement.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement): porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures, des gants résistant aux produits chimiques et un tablier résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel): porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Porter des gants de protection contre les agents chimiques, par exemple des gants Edmont Sol-Vex # 37-155/#37-145 ou Pioneer A-15. Les gants doivent être en bon état et portés lors du mélange, du chargement, de la pulvérisation, du nettoyage et des réparations.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement, sauf indication contraire sur la brochure.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit contient DES DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE: BADGE II se solidifie à moins 20 degrés Celsius. Il redevient utilisable à des températures au-dessus de 0 degré C. Les insecticides et les fongicides doivent être séparés des herbicides de manière à éviter la possibilité d'une contamination croisée.

ÉLIMINATION:

Contenants Recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BADGE II

Herbicide Liquide

Bromoxynil + MCPA
Concentré Émulsifiable

À pulvériser sur le blé (de printemps, d'hiver et le blé dur), l'orge, l'avoine, le lin (incluant des variétés à faible teneur en acide linoléique), le seigle (d'automne), le maïs (de grande culture, le maïs sucré), l'alpiste des canaries, les plantules et les plantes établies de graminées fourragères

Supprime les plantules de mauvaises herbes annuelles difficiles à détruire, dont la renouée persicaire, la renouée liseron et le sarrasin de Tartarie

AGRICOLE

DANGER {symbol} POISON

AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
ATTENTION – IRRITANT OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

No. D'HOMOLOGATION 30370 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate ... 225 g/L
MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 225 g e.a./L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

R3B 0X1

1-855-264-6262

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma
au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053
(24 heures sur 24)**

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODE D'EMPLOISection 1

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET RÉPRIMÉES.....Section 2

**DIRECTIVES DE MÉLANGE ET PULVÉRISATION
POUR L'ÉPANDAGE TERRESTRE OU AÉRIEN
DIRECTIVES CONCERNANT LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT ET ZONES TAMPONS**Section 3

**DIRECTIVES RELATIVES AUX CULTURES,
INCLUANT LES MÉLANGES EN CUVE**

Orge (sans contre-ensemencement de légumineuses).....Section 4

Alpiste des Canaries (pour la production de graines).....Section 5

Seigle (d'automne)Section 6

Maïs (de grande culture et sucré).....Section 7

Lin (incluant des variétés à faible teneur en acide linoléique).....Section 8

Avoine (sans contre-ensemencement de légumineuses)Section 9

Sélection de plantules et de graminées établiesSection 10

Blé (de printemps, d'hiver et dur – sans contre-ensemencement
de légumineuses).....Section 11

Blé d'hiver (contre-ensemencement de trèfle rouge)).....Section 12

BADGE II est homologué pour être mélangé en cuve avec les produits suivants :

Herbicide HORIZON Mélange en réservoir

Achieve Liquide

Puma ¹²⁰ Super

Avenge 200-C

Everest

Select

Poast Ultra Liquide

Fusion Mélange en réservoir

Refine Extra

Ally

MCPA

Atrazine

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES À LA SÉCURITÉ Section 13

Précautions

Vêtements et équipement de protection

Dangers Environnementaux

Premiers soins

Renseignements toxicologiques

Numéros de téléphone d'urgence

Entreposage et élimination

SECTION 1

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

BADGE II est un herbicide sélectif de postlevée utilisé pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges importantes sur les terres cultivées. Pour obtenir une suppression optimale, appliquer BADGE II sur les mauvaises herbes en croissance active. BADGE II est un herbicide systémique et de contact. Une couverture uniforme des plantules de mauvaises herbes est essentielle pour l'obtention d'une suppression optimale.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MODE D'EMPLOI :

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour la gestion de la résistance, BADGE II, est à la fois un herbicide du groupe 4 et du groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à BADGE II et à d'autres herbicides du groupe 4 ou 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner BADGE II ou les herbicides du même groupe 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ADAMA au 1-855-264-6262.

MOMENT DE LA PULVÉRISATION : Pour de meilleurs résultats, pulvériser BADGE II lorsque les mauvaises herbes sont au stade plantule. Appliquer dans de bonnes conditions de croissance. L'application doit être effectuée avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

SECTION 2

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC BADGE II :

Plantules jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
 Renouée persicaire pâle
 Renouée persicaire
 Morelle d'Amérique
 Saponaire des vaches *
 Amarante à racine rouge
 Sagesse-des-chirurgiens
 Bardanette épineuse
 Bourse-à-pasteur
 Kochia à balais **
 Soude roulante **
 Matricaire inodore ***
 Tournesol spontané
 Colza spontané (incluant le canola)
 Silène noctiflore
 Lampourde gloutron
 Abutilon ****
 Neslie paniculée

Plantules jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
 Sarrasin de Tartarie
 Tabouret des Champs
 Sarrasin
 Moutarde sauvage
 Vélar fausse giroflée
 Chénopode blanc
 Petite herbe à poux
 Sénéçon vulgaire

Plantes vivaces :
 Arrêt de croissance des parties épigées

Chardon des champs
 Laiteron des champs

- * Dans des conditions normales, la saponaire des vaches peut être supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Les plantules dont le stade foliaire est plus avancé risquent de ne pas être supprimées.
- ** Pulvériser avant que les mauvaises herbes ne mesurent plus de 5 cm de hauteur.
- *** Annuelles du printemps seulement.
- **** Pulvériser avant que les mauvaises herbes ne mesurent plus de 8 cm de hauteur.

MAUVAISES HERBES REPRIMÉES AVEC BADGE II :

Laitue scariole (blé d'hiver seulement) : Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 12 feuilles.

SECTION 3

PULVÉRISATION ET DIRECTIVES DE MÉLANGE POUR L'ÉPANDAGE TERRESTRE OU AÉRIEN :

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation aérienne : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Ajouter la quantité requise de BADGE II. Débuter l'agitation.
3. Pour un mélange en réservoir, verser la quantité du produit partenaire d'abord, agiter et ajouter BADGE II par la suite (à moins d'indication contraire).
4. Continuer à remplir le réservoir avec de l'eau, continuer l'agitation.

MÉLANGES EN RÉSERVOIRS :

BADGE II est recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Suivre toutes les directives pour le mélange, la pulvérisation, les restrictions, la rotation des cultures, le moment propice pour la pulvérisation, les intervalles de pré-récolte etc. sur les étiquettes des produits mélangés en cuve avec BADGE II.

DOSE D'APPLICATION :

Consulter les directives spécifiques pour chacune des cultures.

À la dose de 1,25 L/ha, un contenant de 10 litres traite 8 hectares (19,8 acres).

Bien rincer le réservoir et les conduites, et nettoyer tous les filtres, les tamis et les pastilles. Choisir les pastilles de buses pour pulvériser le volume d'eau recommandé à l'hectare. Des buses à jet plat sont recommandées. **NE PAS UTILISER** de buses à miroir. Régler la hauteur de la rampe pour assurer une couverture uniforme des mauvaises herbes. Pour les épandages terrestres, pulvériser à 5 ou 10 km à l'heure. Calibrer le pulvérisateur et s'assurer que toutes les pastilles sont en bon état et qu'elles pulvérisent le même volume.

DIRECTIVES CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Ne pas épandre sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive ; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ZONES TAMPONS :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, boursiers, étangs,

fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des:				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Toutes cultures		1	1	1	1	4
Pulvérisation aérienne	Orge, ble	Voilure fixe	20	5	1	1	60
		Voilure tournante	20	3	1	1	50
	Avoine	Voilure fixe	15	2	1	1	60
		Voilure tournante	15	1	1	1	50
	Seigle	Voilure fixe	1	0	1	0	60
		Voilure tournante	1	0	1	0	50

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien :

Mode d'emploi :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Le recours à des signaleurs humains est interdit. Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 20 litres à l'hectare. Pour optimiser les résultats lorsque la couverture végétale est dense ou si la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, la renouée scabre, l'ortie royale, l'amaranthe ou le chardon des champs, un volume de bouillie de 40 litres à l'hectare est recommandé.

SECTION 4**ORGE** (sans légumineuses comme plante-abri)

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

BADGE II utilisé SEUL	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2.
Stade de la culture :	La culture peut être traitée du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérienne – appliquer dans 20-40 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

BADGE II + MCPA	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que l'ortie royale* jusqu'au stade à 4 feuilles et le colza spontané (canola) jusqu'au stade à 8 feuilles.
Stade de la culture :	La culture peut être traitée du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérienne – appliquer dans 20-40 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 275 grammes de matière active de MPCA à l'hectare.

Note : Il est préférable d'utiliser le MCPA-K pour supprimer l'ortie royale, bien que d'autres formulations puissent aussi convenir. Verser d'abord le MCPA dans le réservoir du pulvérisateur, agiter, puis ajouter BADGE II. Consulter les directives, les mises en garde et les restrictions de l'étiquette de MCPA.

*L'ortie royale risque de ne pas être supprimée au delà du stade de 4 feuilles.

BADGE II + AVENGE 200-C	
Mauvaises herbes supprimées :	Voir la section 2, plus la folle avoine entre le stade de la 3 ^e et de la 5 ^e feuille.
Stade de la culture :	Entre la 2 ^e et la 6 ^e feuille.
Méthode d'application :	Terrestre: utiliser 100 litres d'eau à l'hectare. Aérienne: utiliser 20-50 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 3,5- 4,25 L/ha Avenge 200-C.

Note : Verser d'abord BADGE II dans le réservoir, agiter, puis ajouter Avenge 200-C. Consulter le mode d'emploi, les mises en garde et les restrictions de l'étiquette d'AVENGE 200-C.

BADGE II + MCPA + AVENGE 200-C	
Mauvaises herbes supprimées :	Consulter BADGE II + mélanges MCPA, plus la folle avoine entre le stade de la 3 ^e et de la 5 ^e feuille.
Stade de la culture :	Entre la 2 ^e et la 6 ^e feuille.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare. Aérienne- appliquer dans 20-50 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 275 grammes de matière active de MCPA à l'hectare + 3,5 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C. Utiliser la formulation ester de MCPA seulement.

Note : Ajouter d'abord MCPA ester au réservoir, bien agiter et ajouter BADGE II, bien agiter et ensuite ajouter AVENGE 200-C. Consulter le mode d'emploi, les mises en garde et les restrictions de l'étiquette d'AVENGE 200-C.

BADGE II + ACHIEVE Liquide	
Mauvaises herbes supprimées :	Voir la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'ACHIEVE Liquide.
Stade de la culture :	Entre la 2 ^e feuille et le début de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérienne – appliquer dans 30-45 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 0,5 L/ha d'ACHIEVE Liquide + 5% v/v d'adjuvant TURBOCHARGE.

Note : Ajouter d'abord ACHIEVE Liquide au réservoir, bien agiter et ajouter BADGE II, bien agiter et ensuite ajouter l'adjuvant TURBOCHARGE. Consulter le mode d'emploi, les mises en gardes et les restrictions de l'étiquette d'ACHIEVE Liquide.

BADGE II + ALLY	
Pour un usage dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique seulement.	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade à 8 feuilles (4 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'à une hauteur de 7 cm.
Stade de la culture :	Du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 7,5 g/ha d'Ally + des surfactants tel que mentionné par les directives apparaissant sur l'étiquette d'Ally.

Note : Ajouter d'abord ALLY au réservoir du pulvérisateur, bien agiter et ajouter BADGE II, bien agiter et ajouter le surfactant. Lors de remplissages répétés, préparer une bouillie composée d'eau et d'Ally et l'ajouter au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'y verser BADGE II. Se référer à l'étiquette d'Ally pour toutes les mises en garde, incluant les restrictions sur le pH du sol, la rotation des cultures et le nettoyage du pulvérisateur.

BADGE II + REFINE Extra	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).
Stade de la culture :	Du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 6,7 g/ha de REFINE Extra + le surfactant tel que mentionné par les directives apparaissant sur l'étiquette de REFINE Extra.

Note : Ajouter d'abord REFINE Extra au réservoir du pulvérisateur, bien agiter et ajouter BADGE II, bien agiter et ajouter le surfactant. Lors de remplissages répétés, préparer une

bouillie composée d'eau et de REFINE Extra et l'ajouter au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'y verser BADGE II. Se référer à l'étiquette de REFINE Extra pour toutes les directives, les mises en garde et les restrictions.

BADGE II + PUMA¹²⁰ SUPER	
Pour un usage dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique seulement.	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de PUMA ¹²⁰ SUPER. Pour optimiser les résultats, appliquer sur la première poussée importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de la 1 ^{ère} et la 6 ^e feuille.
Stade de la culture :	Du stade de 2 feuilles au stade de 5 feuilles sur la tige principale et 2 talles. Le fait d'appliquer après le stade de 5 feuilles de l'orge de printemps peut endommager la culture.
Méthode d'application :	Application par voie terrestre - appliquer dans 55-110 litres d'eau à l'hectare. Applications aérienne – appliquer dans un minimum de 50 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 770 ml/ha de PUMA ¹²⁰ SUPER. 1,25 L/ha de BADGE II + 385 ml/ha de PUMA ¹²⁰ SUPER peut être utilisé pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges
	mentionnées en plus de la sétaire verte seulement.

Note : Se référer à l'étiquette de PUMA¹²⁰ SUPER pour les directives, les mises en garde et les restrictions.

BADGE II + REFINE Extra + PUMA¹²⁰ SUPER	
Pour un usage dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique seulement.	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles) plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de PUMA ¹²⁰ SUPER. Pour optimiser les résultats, appliquer sur la première poussée importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de la 1 ^{ère} et la 6 ^e feuille.
Stade de la culture :	Du stade de 2 feuilles au stade de 5 feuilles sur la tige principale et 2 talles. Le fait d'appliquer après le stade de 5 feuilles de l'orge de printemps peut endommager la culture.
Méthode d'application :	Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 6,7 g/ha de REFINE Extra + 770 ml/ha de PUMA ¹²⁰ SUPER. 1,25 L/ha de BADGE II + 6,7 g/ha de REFINE Extra + 385 ml/ha de PUMA ¹²⁰ SUPER peut être utilisé pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées en plus de la sétaire verte seulement.

Note : Se référer à l'étiquette de REFINE Extra et de PUMA¹²⁰ SUPER pour les directives, les mises en garde et les restrictions.

SECTION 5

ALPISTE DES CANARIES (*Phalaris canariensis*), pour la production de graines

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements de 21 jours.

BADGE II utilisé SEUL	
Mauvaises herbes supprimées :	Consulter la section 2.
Stade de la culture :	De la 3 ^e à la 5 ^e feuille.
Méthode d'application :	Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

	Appliquer dans un minimum de 50 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

SECTION 6

SEIGLE (d'automne) (sans contre-ensemencement de légumineuses)

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

BADGE II utilisé SEUL	
Mauvaises herbes supprimées :	Consulter la section 2.
Stade de la culture :	Dès le début de la croissance, au printemps, jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérienne – appliquer dans 20-40 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

SECTION 7

MAÏS (maïs de grande culture et maïs sucré)

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

BADGE II utilisé SEUL	
Mauvaises herbes supprimées :	Consulter la section 2.
Stade de la culture :	La culture peut être traitée du stade de 4 feuilles jusqu'au stade de 6 feuilles. Le maïs peut être endommagé s'il est traité au-delà du stade de 6 feuilles.
Méthode d'application :	Épandage terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans 200-300 litres d'eau à l'hectare. Consulter la section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

Note: Une phytotoxicité temporaire, comme une brûlure sur la feuille, peut survenir en présence de mauvaises conditions de croissance (particulièrement lorsque l'épandage a lieu durant ou après des périodes froides et très humides ou lorsque le temps est chaud et humide). Il n'est pas conseillé de herser après l'application. **NE PAS AJOUTER**

D'HUILE OU DE SURFACTANT.

BADGE II + Atrazine	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que celles apparaissant sur l'étiquette de l'atrazine.
Stade de la culture :	La culture peut être traitée du stade de 4 feuilles jusqu'au stade de 6 feuilles. Le maïs peut être endommagé s'il est traité au-delà du stade de 6 feuilles.
Méthode d'application :	Épandage terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans 200-300 litres d'eau à l'hectare. Consulter la section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + de 1,1- 1,5 kg de matière active à l'hectare d'Atrazine.

Note : Ajouter l'atrazine dans le réservoir du pulvérisateur en premier. Bien mélanger, puis ajouter BADGE II. NE PAS ajouter de surfactant ou d'huile ou de mélanges atrazine/huile. Consulter l'étiquette de l'atrazine au sujet des directives, des mises en garde et des restrictions, particulièrement ce qui a trait aux restrictions des cultures de l'année suivante.

Une phytotoxicité temporaire, comme une brûlure sur la feuille, peut survenir en présence de mauvaises conditions de croissance (particulièrement lorsque l'épandage a lieu durant ou après des périodes froides et très humides ou lorsque le temps est chaud et humide). Il n'est pas conseillé de herser après l'application. NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT OU UTILISER DE FORMULATIONS D'ATRAZINE CONTENANT DE L'HUILE.

SECTION 8

LIN (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique)

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

Note : Respecter un délai de récolte minimal de 60 jours après l'application de BADGE II.

BADGE II utilisé SEUL	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2 (l'amarante à racine rouge n'est pas supprimée). Le lin étant de nature moins compétitive, les mauvaises herbes devraient être arrosées dès les premiers stades foliaires jusqu'aux stades recommandés.
Stade de la culture :	Appliquer dès que la plante a atteint 5 cm de hauteur, jusqu'au début du stade bouton. Pulvériser BADGE II lorsque le lin a atteint 5 à 10 cm de hauteur.

Méthode d'application :	Épandage terrestre seulement. NE PAS ÉPANDRE PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans 50 - 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

BADGE II utilisé seul ainsi que dans des mélanges en réservoir peut occasionner un peu de brûlure sur les feuilles, retarder la croissance et la maturation des plantes. L'application en soirée peut diminuer les risques d'endommager le lin. Ne pas appliquer lorsque les plants de lin sont chétifs ou si la culture est stressée par une période de sécheresse ou si le sol est excessivement humide. Ne pas appliquer lors de conditions climatiques chaudes et humides.

BADGE II + SELECT	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2 (l'amarante à racine rouge n'est pas supprimée) plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de SELECT.
Stade de la culture :	On peut traiter le lin lorsqu'il a atteint une taille de 5 cm jusqu'au début du stade bouton. Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser BADGE II lorsque le lin a atteint 5 à 10 cm de hauteur. Des traitements séquentiels doivent être faits si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas au stade recommandé au même moment. Il est important d'utiliser ce mélange en réservoir au stade de croissance recommandé des mauvaises herbes, particulièrement en présence de renouée scabre.
Méthode d'application :	Épandage terrestre seulement. NE PAS ÉPANDRE PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans 55 - 110 litres d'eau à l'hectare. Consulter la section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 0,19 L/ha de Select + Amigo Adjuvant, tel que mentionné par les directives de l'étiquette de Select.

Note : Ajouter BADGE II dans le réservoir du pulvérisateur rempli à moitié d'eau, agiter, puis ajouter Select. Continuer d'agiter, puis ajouter Amigo Adjuvant et le reste de l'eau. Continuer d'agiter. Se référer à l'étiquette de SELECT pour les directives, les mises en garde et les restrictions.

Ne pas appliquer lorsque les plants de lin sont chétifs ou si la culture est stressée par une période de sécheresse ou si le sol est excessivement humide. Ne pas appliquer lors de conditions climatiques chaudes et humides. Ce traitement peut occasionner un peu de brûlure sur les feuilles, retarder la croissance et la maturation des plantes.

BADGE II + Herbicide Fusion Mélange en réservoir	
Utiliser seulement dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique.	
Mauvaises herbes supprimées :	Les mauvaises herbes présentées à la section 2 (l'amarante à racine rouge ne sera pas supprimée) ainsi que celles mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide FUSION Mélange en réservoir.
Stade de la culture :	Traiter quand le lin a atteint une hauteur de 5 à 10 cm.
Méthode d'application :	Épandage terrestre seulement. NE PAS ÉPANDRE PAR VOIE AÉRIENNE.
	Appliquer dans 50 - 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + l'herbicide FUSION Mélange en réservoir (0,46 L/ha de la composante #1 et 0,80 L/ha de la composante #2). Ajouter 0,84 L/ha de MCPA amine 500 pour la suppression de la moutarde sauvage et du tabouret des champs (sauf pour les variétés à basse teneur en acide linoléique).

Note : Ne pas appliquer lorsque les plants de lin sont chétifs ou si la culture est stressée par une période de sécheresse ou si le sol est excessivement humide. Ne pas appliquer lors de conditions climatiques chaudes et humides. Ce traitement peut occasionner un peu de brûlure sur les feuilles, retarder la croissance et la maturation des plantes. Se référer à l'étiquette de l'herbicide FUSION Mélange en réservoir pour les directives, les mises en garde et les restrictions.

BADGE II + POAST Ultra	
Mauvaises herbes supprimées :	Les mauvaises herbes présentées à la section 2 (l'amarante à racine rouge ne sera pas supprimée) ainsi que celles mentionnées sur l'étiquette de POAST Ultra.
Stade de la culture :	On peut traiter le lin lorsqu'il a atteint 5 à 10 cm de hauteur. Il est important d'utiliser ce mélange en réservoir au stade de croissance recommandé des mauvaises herbes, particulièrement en présence de renouée scabre. Des traitements séquentiels doivent être faits si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas au stade recommandé au même moment. NE PAS APPLIQUER pendant la floraison.
Méthode d'application :	Épandage terrestre seulement. NE PAS ÉPANDRE PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans 50 - 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la section 3.

Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 0,8-2,7 L/ha de POAST Ultra + le Adjuvant MERGE Adjuvant, tel que mentionné sur les directives de l'étiquette de POAST Ultra. Pour protéger au maximum la culture, il est recommandé d'utiliser les doses homologuées les plus basses du produit Merge pour ce mélange en réservoir.
------------------------	--

Note : Ajouter BADGE II dans le réservoir du pulvérisateur rempli à moitié d'eau, agiter, ajouter POAST Ultra, agiter, ajouter MERGE Adjuvant et agiter à nouveau. Se référer à l'étiquette de POAST Ultra pour les directives, les mises en garde et les restrictions.

Ne pas pulvériser les cultures chétives ou stressées par une sécheresse ou un sol excessivement humide. Ne pas appliquer lors de conditions climatiques chaudes et humides. Ce traitement peut occasionner des brûlures sur les feuilles, retarder la croissance et la maturation des plantes.

SECTION 9

AVOINE (sans contre-ensemencement de légumineuses)

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

BADGE II utilisé SEUL	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2.
Stade de la culture :	La culture peut être traitée du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérienne – appliquer dans 20-40 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

BADGE II + MCPA	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que l'ortie royale* jusqu'au stade de 4 feuilles et le colza spontané (canola) jusqu'au stade de 8 feuilles.
Stade de la culture :	À partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérienne – appliquer dans 20-40 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 275 grammes de matière active à l'hectare de MCPA.

Note : Bien que d'autres préparations puissent convenir, il est préférable d'utiliser le MCPAK pour supprimer l'ortie royale. Verser le MCPA dans le réservoir du pulvérisateur en premier, agiter et ajouter BADGE II. Consulter l'étiquette du MCPA pour les directives, les mises en garde et les restrictions d'usage.

*L'ortie royale risque de ne pas être supprimée au delà du stade de 4 feuilles.

SECTION 10

PLANTULES DE GRAMINÉES ET DE GRAMINÉES ÉTABLIES SÉLECTIONNÉES

PLANTULES DE GRAMINÉES (sans contre-ensemencement de légumineuses) cultivées pour les semences dans l'année d'implantation seulement. Inclut : le brome, la fétuque rouge traçante, la fétuque des prés, l'alpiste roseau, l'élyme de Russie, la phléole des prés, l'agropyre (à crête, intermédiaire, grêle et élevé).

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements de 21 jours.

BADGE II utilisé SEUL	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2.
Stade de la culture :	Entre les stades 2-4 feuilles. N'effectuer qu'une application par saison.
Méthode d'application :	Épandage terrestre seulement. NE PAS ÉPANDRE PAR VOIE AÉRIENNE. Utiliser dans un minimum de 150 litres d'eau à l'hectare. Consulter la section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha

GRAMINÉES ÉTABLIES (sans contre-ensemencement de légumineuses). Phléole des prés cultivée pour la semence.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an avec l'intervalle minimal entre les traitements de 21 jours.

BADGE II utilisé SEUL	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2.
Stade de la culture :	Appliquer avant la phase d'épiage durant l'année de production des semences. N'effectuer qu'une application par saison.

Méthode d'application :	Épandage terrestre seulement. NE PAS ÉPANDRE PAR VOIE AÉRIENNE. Utiliser dans un minimum de 150 litres d'eau à l'hectare. Consulter la section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

GRAMINÉES ÉTABLIES (sans contre-ensemencement de légumineuses). Phléole des prés cultivée pour le foin.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements de 90 jours.

BADGE II utilisé SEUL	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2.
Stade de la culture :	Entre les stades 3-6 feuilles. N'effectuer qu'une application par saison.
Méthode d'application :	Épandage terrestre seulement. NE PAS ÉPANDRE PAR VOIE AÉRIENNE. Utiliser dans un minimum de 150 litres d'eau à l'hectare. Consulter la section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

SECTION 11

BLÉ (de printemps, d'hiver et blé dur - sans contre-ensemencement de légumineuses)

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

BADGE II utilisé SEUL	
Blé de printemps et dur seulement (sans contre-ensemencement de légumineuses)	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2.
Stade de la culture :	Le blé de printemps et le blé dur doit être traité du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Le blé d'hiver peut être traité à l'automne au stade 2-4 feuilles et au printemps à partir du début de la croissance de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérien – appliquer dans 20-40 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

BADGE II utilisé SEUL Blé d'hiver seulement (sans contre-ensemencement de légumineuses)	
Mauvaises herbes réprimées :	Laitue scariole (<i>Lactuca scariola</i>)
Stade de la culture :	Le blé d'hiver peut être traité à l'automne au stade de 2 à 4 feuilles et au printemps au début du stade de la croissance jusqu'au stade de la feuille étandard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérien – appliquer dans 20-40 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

BADGE II + MCPA Blé de printemps seulement (sans contre-ensemencement de légumineuses)	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que l'ortie royale* jusqu'au stade à 4 feuilles et le colza spontané (canola) jusqu'au stade à 8 feuilles.
Stade de la culture :	La culture peut être traitée du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étandard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérien – appliquer dans 20-40 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 275 grammes de matière active de MPCA à l'hectare.

Note : Il est préférable d'utiliser le MCPA-K pour supprimer l'ortie royale, bien que d'autres formulations puissent aussi convenir. Verser d'abord le MCPA dans le réservoir du pulvérisateur, agiter, puis ajouter BADGE II. Consulter les directives, les mises en garde et les restrictions de l'étiquette de MCPA.

*L'ortie royale risque de ne pas être supprimée au delà du stade de 4 feuilles.

BADGE II + AVENGE 200-C Blé de printemps et blé dur seulement	
Mauvaises herbes supprimées :	Voir la section 2, plus la folle avoine entre le stade de la 3 ^e et de la 5 ^e feuille.
Stade de la culture :	Entre la 2 ^e et la 6 ^e feuille.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare. Aérien – appliquer dans 20-50 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.

Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 3,5-4,25 L/ha Avenge 200-C.
------------------------	---

Note : Verser d'abord BADGE II dans le réservoir, agiter, puis ajouter Avenge 200-C. Consulter le mode d'emploi, les mises en garde et les restrictions de l'étiquette d'AVENGE 200-C.

BADGE II + MCPA + AVENGE 200-C Blé de printemps et blé dur seulement	
Mauvaises herbes supprimées :	Consulter le mélange BADGE II + MCPA, plus la folle avoine entre le stade de la 3 ^e et de la 5 ^e feuille.
Stade de la culture :	Entre la 2 ^e et la 6 ^e feuille.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare. Aérien – appliquer dans 20-50 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 275 grammes de matière active de MCPA à l'hectare + 3,5 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C. Utiliser la formulation ester de MCPA seulement.

Note : Ajouter d'abord MCPA ester au réservoir, bien agiter et ajouter BADGE II, bien agiter et ensuite ajouter AVENGE 200-C. Consulter le mode d'emploi, les mises en garde et les restrictions de l'étiquette d'AVENGE 200-C.

BADGE II + ACHIEVE Liquide Blé de printemps et blé dur seulement	
Mauvaises herbes supprimées :	Voir la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'ACHIEVE Liquide.
Stade de la culture :	Entre la 2 ^e feuille et le début de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Terrestre – appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare. Aérien – appliquer dans 30-45 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 0,5 L/ha d'ACHIEVE Liquide + 5% v/v d'adjuvant TURBOCHARGE.

Note : Ajouter d'abord ACHIEVE Liquide au réservoir, bien agiter et ajouter BADGE II, bien agiter et ensuite ajouter l'adjuvant TURBOCHARGE. Consulter le mode d'emploi, les mises en gardes et les restrictions de l'étiquette d'ACHIEVE Liquide.

BADGE II + ALLY Blé de printemps seulement. Pour un usage dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique seulement.	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade à 8 feuilles (4 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'à une hauteur de 7 cm.

Stade de la culture :	Du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 7,5 g/ha d'Ally + des surfactants tel que mentionné par les directives apparaissant sur l'étiquette d'Ally.

Note : Ajouter d'abord ALLY au réservoir du pulvérisateur, bien agiter et ajouter BADGE II, bien agiter et ajouter le surfactant. Lors de remplissages répétés, préparer une bouillie composée d'eau et d'ALLY et l'ajouter au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'y verser BADGE II. Se référer à l'étiquette d'ALLY pour toutes les mises en garde, incluant les restrictions sur le pH du sol, la rotation des cultures et le nettoyage du pulvérisateur.

BADGE II + REFINE Extra	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).
Stade de la culture :	Du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 6,7 g/ha de REFINE Extra + le surfactant tel que mentionné par les directives apparaissant sur l'étiquette de REFINE Extra.

Note : Ajouter d'abord REFINE Extra au réservoir du pulvérisateur, bien agiter et ajouter BADGE II, bien agiter et ajouter le surfactant. Lors de remplissages répétés, préparer une bouillie composée d'eau et de REFINE Extra et l'ajouter au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'y verser BADGE II. Se référer à l'étiquette de REFINE Extra pour toutes les directives, les mises en garde et les restrictions.

BADGE II + PUMA¹²⁰ SUPER
Blé de printemps et blé dur seulement. Pour un usage dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique seulement.

Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de PUMA ¹²⁰ SUPER. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de la 1 ^{ère} et la 6 ^e feuille.
Stade de la culture :	Du stade de 1 feuille à 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles. Le fait d'appliquer après le stade de 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut endommager la culture.
Méthode d'application :	Application par voie terrestre - appliquer dans 55-110 litres d'eau à l'hectare. Applications aérienne – appliquer dans un minimum de 50 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 770 ml/ha de PUMA ¹²⁰ SUPER. 1,25 L/ha de BADGE II + 385 ml/ha de PUMA ¹²⁰ SUPER peut être utilisé pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées en plus de la sétaire verte seulement.

Note : Se référer à l'étiquette de PUMA¹²⁰ SUPER pour les directives, les mises en garde et les restrictions.

BADGE II + REFINE Extra + PUMA¹²⁰ SUPER	
Blé de printemps et blé dur seulement. Pour un usage dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique seulement.	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles) plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de PUMA ¹²⁰ SUPER. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de la 1 ^{ère} et la 6 ^e feuille.
Stade de la culture :	Du stade de 2 feuilles au stade de 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles. Le fait d'appliquer après le stade de 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut endommager la culture.
Méthode d'application :	Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 6,7 g/ha de REFINE Extra + 770 ml/ha de PUMA ¹²⁰ SUPER. 1,25 L/ha de BADGE II + 6,7 g/ha de REFINE Extra + 385 ml/ha de PUMA ¹²⁰ SUPER peut être utilisé pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées en plus de la sétaire verte seulement.

Note : Se référer à l'étiquette de REFINE Extra et de PUMA¹²⁰ SUPER pour les directives, les mises en garde et les restrictions.

BADGE II + Herbicide HORIZON Mélange en réservoir Blé de printemps et blé dur seulement. Pour un usage dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix, d'Okanagan et des terrasses de Creston, en Colombie-Britannique seulement.	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de HORIZON Herbicide Mélange en réservoir. Appliquer lorsque la folle avoine est entre le stade de la 1 ^{ère} et la 6 ^e feuille (toutes les feuilles, incluant les talles) et quand la sétaine verte est entre le stade de la 1 ^{ère} à la 4 ^e feuille.
Stade de la culture :	Du stade de 2 feuilles au stade de la feuille étendard.
Méthode d'application :	Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 230 ml/ha d'herbicide HORIZON Mélange en réservoir + 0,8% v/v d'adjuvant SCORE (800 mL SCORE Adjuvant dans 100 L de bouillie de pulvérisation à l'hectare) pour supprimer la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaine glauque et la sétaine verte, le pied-de-coq et l'alpiste des canaries spontané. Pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées en plus de l'ivraie de Perse, ajouter 290 ml/ha d'herbicide HORIZON Mélange en réservoir + 1,0% v/v d'adjuvant SCORE Adjuvant (1 L SCORE Adjuvant dans 100 L de bouillie de pulvérisation à l'hectare).

Note : Se référer à l'étiquette d'HORIZON Mélange en réservoir pour les directives, les mises en garde et les restrictions.

BADGE II + EVEREST Blé de printemps et blé dur seulement. Pour un usage dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique seulement.	
Mauvaises herbes supprimées :	Mauvaises herbes présentées à la section 2, ainsi que les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'EVEREST.
Stade de la culture :	Du stade de 1 feuille à 4 feuilles sur la tige principale plus 2 talles.

Méthode d'application :	Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha de BADGE II + 43 g/ha d'EVEREST. 1,25 L/ha de BADGE II + 21,5 g/ha d'EVEREST peut être utilisé pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées en plus de la sétaire verte seulement.

Note : Ajouter d'abord EVEREST au réservoir du pulvérisateur, bien agiter et ajouter BADGE II, bien ajouter et ajouter le surfactant. Se référer à l'étiquette d'EVEREST pour les directives, les mises en garde et les restrictions.

SECTION 12

Blé d'hiver avec contre-ensemencement de trèfle rouge Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

BADGE II SEUL Pour un usage en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes seulement.	
Mauvaises herbes réprimées :	Laitue scariole (<i>Lactuca scariola</i>)
Stade de la culture :	Appliquer au printemps lorsque le trèfle rouge est entre le stade de la 1 ^{ère} et la 3 ^e feuille trifoliée et quand le blé d'hiver procure une bonne couverture végétale au dessus du trèfle rouge. Le blé d'hiver peut être traité de la 2 ^e feuille à la feuille étendard.
Méthode d'application :	Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau à l'hectare. Consulter la Section 3.
Dose d'emploi :	1,25 L/ha.

Note : Ne pas appliquer si le trèfle rouge est stressé. Sous de mauvaises conditions de croissance, surtout si des conditions climatiques très chaudes et humides précèdent ou prévalent au moment de l'application, ce traitement peut occasionner des blessures ou des brûlures temporaires sur les feuilles. Éviter le chevauchement.

SECTION 13

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER – POISON. AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ. SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des fertilisants, des plantes et des produits alimentaires. En cas de contact avec la peau ou les yeux, les rincer immédiatement. Ne pas inhaler le brouillard de

pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été en contact avec le produit. Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés. Des lunettes de protection ou un écran facial doivent être portés lors de la manutention, du mélange et du chargement.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures, des gants résistant aux produits chimiques et un tablier résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

Porter des gants de protection contre les agents chimiques, par exemple des gants Edmont Sol-Vex # 37-155/#37-145 ou Pioneer A-15. Les gants doivent être en bon état et portés lors du mélange, du chargement, de la pulvérisation, du nettoyage et des réparations.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement, sauf indication contraire sur la brochure.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation.

Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un center anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient DES DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut cause une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : BADGE II se solidifie à moins 20 degrés Celsius. Il redevient utilisable à des températures au-dessus de 0 degré C. Les insecticides et les fongicides doivent être séparés des herbicides de manière à éviter la possibilité d'une contamination croisée.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.